

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identité du produit

Sculpey Glaze

Autres noms

Sculpey Glaze

Identificateur de formule unique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues et utilisations déconseillées

Couche de finition à base d'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Polyform Products Company, Inc.

Adresse européenne ::

Polyform Products Company

Suite 8521

Oude rielseweg 11

5032 SH Tilburg

Nederland

Adresse aux États-Unis:

Polyform Products Company, Inc.

1901 Estes Ave

Elk Grove Village, IL 60007

USA

Service clientèle: Polyform Products Company, Inc.

For: Nederland

+31 85 064 3941

For: US

+1 847-427-0020

info@polyformproducts.com, www.sculpey.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Secours

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Sensibilisant cutané
catégorie 1; H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément à la réglementation (CE) N° 1272/2008



Attention

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

[Prévention]:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P235 Tenir au frais.

P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

[Réponse]:

P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P321 Traitement spécifique (voir les informations sur cette étiquette).

P333 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+378 En cas d'incendie: Utiliser extinction énumérée dans l'article 5 de SDS pour l'extinction.

[Stockage]:

P403+235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

[Disposition]:

P501 Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Si le produit contient des substances présentant un danger selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP / GHS], elles sont répertoriées ci-dessous.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification CE N° 1272/2008	Remarques *
Polymer Solids Numéro CAS: propriétaire Numéro CE propriétaire Numéro d'index: propriétaire	50 - 75	Non Classé	

Propylene Glycol Numéro CAS: 0000057-55-6 Numéro CE 200-338-0	10 - 25	Non Classé	
Amorphous Silica Numéro CAS: 0007631-86-9 Numéro CE 231-545-4	10 - 25	Non Classé	
Dipropylene glycol methyl ether Numéro CAS: 0034590-94-8 Numéro CE 252-104-2	10 - 25	Non Classé	
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one Numéro CAS: 0002634-33-5 Numéro CE 220-120-9 Numéro d'index: 613-088-00-6	0.01 - 0.10	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4; H302 Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 2; H315 Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318 Sensibilisant cutané catégorie 1; H317 C ≥ 0.05 % Toxicité aquatique (aiguë), catégorie 1; H400 Poussière combustible	

[^]CLP 31 EC No. 1272/2008 1.1.3.1.

*PBT/vPvB - Substance PBT ou vPvB

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Inhalation	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Contact avec les yeux	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.
Ingestion	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé	Aucune donnée spécifique des symptômes disponible. Traiter de manière symptomatique Voir la section 2 pour plus de détails.
Contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques au médecin Traiter de manière symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO², poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

Tenir au frais.

Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhalier les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Stocker conformément à la publication de la National Fire Protection Association NFPA 30, liquides inflammables et combustibles Code. 29 CFR 1910.106 applique à la manutention, le stockage et l'utilisation de liquides inflammables et combustibles.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention]:

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais et sec, loin de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder les conteneurs scellés cas de non-utilisation. Conserver hors de lumière directe du soleil.

Matières incompatibles: Pas de données disponibles

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage]:

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition			
N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0000057-55-6	Propylene Glycol	OSHA	---
		ACGIH	TWA(Aerosol): 10 mg/m3
		NIOSH	---
0002634-33-5	1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	OSHA	---
		ACGIH	---
		NIOSH	---
0007631-86-9	Amorphous Silica	OSHA	TWA 20 mppcf (80 mg/m3/%SiO2)
		ACGIH	---
		NIOSH	TWA 6 mg/m3
0034590-94-8	Dipropylene glycol methyl ether	OSHA	TWA(US) 100 ppm (600 mg/m3) [peau]
		ACGIH	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm
		NIOSH	TWA 100 ppm (600 mg/m3) STEL: 150 ppm (900 mg/m3) [peau]
propriétaire	Polymer Solids	OSHA	---
		ACGIH	---
		NIOSH	---

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire	Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utiliser un filtre de combinaison multicouche, par exemple le type ABEK1.
	Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé.
Yeux	Lunettes de sécurité de protection recommandées
Peau	Gants de protection recommandés.
Contrôles d'ingénierie	Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.
Autres pratiques de travail	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Couleur: Pas de données disponibles État physique: Liquide
Odeur	Pas de données disponibles
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	Non mesuré
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non mesuré
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	Non mesuré
Point d'éclair	174 F, 79 C
Vitesse d'évaporation (Ether = 1)	Non mesuré
Inflammabilité (solide, gaz)	N'est pas applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité: Non mesuré Limite supérieure d'explosivité: Non mesuré
Tension de vapeur (Pa)	Non mesuré
Densité de vapeur	Non mesuré
Densité	1.027836933
Solubilité dans l'eau	Non mesuré
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Non mesuré
Température d'auto-inflammation (°C)	270°C
Température de dégradation (°C)	Non mesuré

Viscosité (cSt)

Non mesuré

% COV

COV (Incl H₂O & Exempt) lb/gal 0.50

COV (Sauf H₂O et Exempt) lb/gal 1,08

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas de données disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas de données disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible sur les décompositions dangereuses.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	Oral LD50, mg / kg	Cutané LD50, mg / kg	Inhalation Vapeurs LC50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Propylene Glycol - (57-55-6)	22,000.00, Rat - Catégorie: NA	> 2,000.00, Lapin - Catégorie: NA	---	---	---
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one - (2634-33-5)	670.00, Rat - Catégorie: 4	>2,000.00, Rat - Catégorie: 5	---	---	---
Amorphous Silica - (7631-86-9)	> 5,000.00, Rat - Catégorie: NA	> 5,000.00, Lapin - Catégorie: NA	---	---	---

Dipropylene glycol methyl ether - (34590-94-8)	> 5,000.00, Rat - Catégorie: NA	> 20.00, Rat - Catégorie: NA	---	---	---
Polymer Solids - (propriétaire)	---	---	---	---	---

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
0000057-55-6	Propylene Glycol	OSHA	Cancérogène réglementé: Non;
		NTP	Connu: Non; Prémsumé: Non;
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
0002634-33-5	1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one	OSHA	Cancérogène réglementé: Non;
		NTP	Connu: Non; Prémsumé: Non;
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
0007631-86-9	Amorphous Silica	OSHA	Cancérogène réglementé: Non;
		NTP	Connu: Non; Prémsumé: Non;
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Oui; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
0034590-94-8	Dipropylene glycol methyl ether	OSHA	Cancérogène réglementé: Non;
		NTP	Connu: Non; Prémsumé: Non;
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---
propriétaire	Polymer Solids	OSHA	Cancérogène réglementé: Non;
		NTP	Connu: Non; Prémsumé: Non;
		CIRC	Groupe1: Non; Groupe 2a: Non; Groupe 2b: Non; Groupe3: Non; Groupe 4: Non;
		ACGIH	---

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	---	Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	Non applicable
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	1	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable

Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour la vie aquatique

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l	3hr IC50 bactéries mg / l	Biodégradabilité %
Propylene Glycol - (57-55-6)	40,613.00, Salmo gairdneri	18,340.00, Ceriodaphnia dubia	24,200.00 (72 hr), Raphidocelis subcapitata	---	106.80
1,2-Benzisothiazol-3(2h)-one - (2634-33-5)	22.00, Cyprinodon variegatus	2.94, Daphnia magna	0.15 (72 hr), Pseudokirchneriella subcapitata	13.00	8.90
Amorphous Silica - (7631-86-9)	1,033.016, Fishes species	512.078, Daphnid species	> 10,000.00 (72 hr), Desmodesmus subspicatus	---	---
Dipropylene glycol methyl ether - (34590-94-8)	10,000.00, Pimephales promelas	1,919.00, Daphnia magna	969.00 (72 hr), Algues	---	72.90
Polymer Solids - (propriétaire)	Non disponible	Non disponible	Non disponible	---	---

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non mesuré

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. Informations relatives au transport

	Transport terrestre national	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
14.1. Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe de danger DOT: Non applicable Sous-classe: Non applicable	IMDG: Non applicable Sous-classe: Non applicable	Classe: Non applicable Sous-classe: Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
IMDG	Polluant marin: Non;		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	n'est pas applicable		
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	N'est pas applicable		

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH).

Législation nationale

Une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11.07.1977) doit être envisagée pour les produits contenant des solvants organiques et si l'application par pulvérisation est possible. Les tableaux des maladies professionnelles no. 84 "Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel".

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

16. Autres informations

Date de révision de la 1/11/2021
fiche signalétique

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Avis de non-responsabilité : les informations présentées ici sont fournies à titre de guide pour ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Des pratiques de travail sûres doivent être utilisées lorsque vous travaillez avec matériaux. Il est important que l'utilisateur final prenne une décision concernant la l'adéquation des procédures de sécurité employées lors de l'utilisation de ce produit.

Fin de la FISPQ